



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 23572

Texte de la question

Mme Pascale Gruny alerte M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la sécurité en deux-roues. En effet, l'étude sectorielle de l'ONISR, qui identifie les principaux facteurs de risques auxquels sont exposés les motards, confirme qu'un conducteur de deux-roues motorisé a 20 fois plus de risques d'être tué qu'un automobiliste. En cas d'accident, le corps du motard est directement exposé au choc ; les vêtements de sécurité et le casque représentent pour lui la carapace que ne lui offre pas son véhicule. Il semblerait donc opportun de faciliter l'achat de ce matériel coûteux, grâce à un taux de TVA avantageux de 5,5 %. Aussi elle souhaite connaître sa position sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23572

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4170

Question retirée le : 17 février 2009 (Fin de mandat)